

Ambert, le 16 septembre 2026

Service : Vie associative
Affaire suivie par : Carole Fayet
Tél : 04 73 72 71 42
E-mail : carole.fayet@ambertlivradoisforez.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que, pour l'exercice 2027, le dépôt de vos demandes de subvention devra se faire avant le 31 octobre 2026, délai de rigueur.

Nous vous remercions de bien vouloir les adresser au siège de la Communauté de Communes, BP 71 – 4 place de l'Hôtel de Ville, 63 600 Ambert, ou par E-mail à subventions.assos@ambertlivradoisforez.fr en utilisant le document unique cerfa n° 12156*06, établi par l'Etat pour cet usage, et disponible sur le site internet <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F3180> (avec une notice explicative).

Comme vous le savez, les subventions octroyées par les collectivités publiques sont conditionnées par le fait que l'action de l'association entre dans le champ d'intervention de la collectivité.

Transparents et approuvés par le Conseil communautaire, **les critères d'attribution des subventions de la Communauté de communes sont publiés sur notre site internet, à la rubrique « Aide aux associations ».**

Nous vous rappelons que :

- seuls les projets sont éligibles aux subventions de la Communauté de communes à l'exclusion de ce qui relève de votre fonctionnement courant. Concernant celui-ci, nous vous suggérons de prendre contact avec votre commune.
- le soutien d'Ambert Livradois Forez reste subordonné à la communication de ce soutien dans vos documents à destination du public, ainsi qu'à la transparence financière et démocratique de l'association.

Évidemment contraints par les mêmes obligations financières que les collectivités et autres partenaires, la communauté de communes ne sera toujours pas en mesure de suppléer leur retrait. Pour toute question ou information sur vos demandes de subvention, Carole Fayet, du service Vie Associative, se tient à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Nous profitons de ce courrier pour vous indiquer que dès septembre 2026, Carole Fayet tient des permanences dans les Maisons de Services pour rencontrer les bénévoles et échanger avec eux sur leurs problématiques et besoins. N'hésitez pas à la contacter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations dévouées.

*En vous remerciant pour la constance de votre engagement,
garant de la richesse de la vie sociale de votre territoire*

Le Président



Le Vice-Président en charge de
la Vie Associative

